



## Procès-verbal des délibérations

### Du Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2016

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1

Convocation adressée le 07 avril 2016  
Procès-verbal des délibérations affiché le 18 avril 2016

---

L'an deux mille seize le onze du mois d'avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Fabienne AYENSA

Présents : Fabienne AYENSA, Sophie BAGNERIS, Christine BIZEAU, Serge CHAULET, Philippe DELGUE, Florence DOYHAMBEHERE, Maryannick DOYHENARD, Jonathan DUHAU, Patrick ELIZAGOYEN, Mado ERRECART, Monique ETCHEVERRY, Eliane ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Danielle LABROUCHE-DASSE, Thierry LAFITTE, Annie LAGRENADE, David LARREGUY, Jean-Baptiste LARROQUE, Sophie LOUIT, Olivier MARCARIE, Jean-Michel OSPITAL, Jean-Louis ROUX

Absents : Peio LARRAMENDY (procuration à Jonathan DUHAU).

Secrétaire de séance : Florence DOYHAMBEHERE

---

#### **1/ Comptes de gestion 2015 (Budget principal et Budgets annexes)**

M. Pascal JOCOU, adjoint aux finances expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Principal à la clôture de l'exercice.

Le Receveur Principal le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal, en même temps que le compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote le compte de gestion 2015 (budget principal et budgets annexes), après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### **2/ Comptes administratif 2015**

Mme le Maire s'étant retirée, le Conseil Municipal à la majorité,

Pour : 17

Abstentions : 5 (JM Ospital, JB Larroque, CH Bizeau, D. Labrouche-Dassé, TH Lafitte)

vote les comptes administratifs de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes

## Budget principal

### Fonctionnement

#### **Dépenses**

Prévu : 2 337 934.88 €

Réalisé : 1 990 550.08 €

#### **Recettes**

Prévu : 2 337 934.88 €

Réalisé : 2 558 206.86 €

Résultat : 567 656.78 €

### Investissement

#### **Dépenses**

Prévu : 1 600 655.00 €

Réalisé : 843 925.63 €

Restes à réaliser: 584 375.00 €

#### **Recettes**

Prévu : 1 600 655.00 €

Réalisé : 712 376.71 €

Restes à réaliser: 521 078.00 €

Résultat : - 131 548.92 €

Résultat global : 436 107.86 €

## Budget annexe « Local commercial »

### Fonctionnement

#### **Dépenses**

Prévu : 19 964.00 €

Réalisé : 9 145.55 €

#### **Recettes**

Prévu : 19 964.00 €

Réalisé : 19 964.53 €

Résultat : 10 818.98 €

### Investissement

#### **Dépenses**

Prévu : 15 214.00 €

Réalisé : 15 213.45 €

#### **Recettes**

Prévu : 15 214.00 €

Réalisé : 7 458.38 €

Résultat : - 7 755.07 €

Résultat global : 3 063.00 €

## Budget annexe « Restaurant Joanto »

### Fonctionnement

#### **Dépenses**

Prévu : 17 910.00 €

Réalisé : 17 257.68 €

#### **Recettes**

Prévu : 17 910.00 €

Réalisé : 17 911.92 €

Résultat : 654.24 €

### Investissement

#### **Dépenses**

Prévu : 124 916.00 €

Réalisé : 115 795.77 €

#### **Recettes**

Prévu : 124 916.00 €

Réalisé : 135 380.73 €

Résultat : 19 584.96 €

Résultat global : 20 239.20 €

### Budget annexe « Production et vente d'électricité »

#### Fonctionnement

##### **Dépenses**

Prévu : 20 019.00 €

Réalisé : 6 800.39 €

##### **Recettes**

Prévu : 20 019.00 €

Réalisé : 20 019.99 €

Résultat : 13 219.60 €

#### Investissement

##### **Dépenses**

Prévu : 11 696.00 €

Réalisé : 0.50 €

##### **Recettes**

Prévu : 11 696.00 €

Réalisé : 6 732.00 €

Résultat : 6 731.50 €

**Résultat global : 19 951.10 €**

### **3/ Affectation du résultat 2015**

Considérant les résultats d'exploitation de l'exercice 2015, le Conseil Municipal, à la majorité

Pour : 18

Abstentions : 5 (JM Ospital, JB Larroque, CH Bizeau, D. Labrouche-Dassé, TH Lafitte)

#### Budget principal

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	
507 921.54	
- Un excédent reporté de :	59 735.24
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	567 656.78
- Un déficit d'investissement de :	131 548.92
- Un déficit des restes à réaliser de :	63 297.00
Soit un besoin de financement de :	194 845.92

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/15 : excédent :

567 656.78

Affectation complémentaire en réserve (1068) :

194 845.92

Résultat reporté en fonctionnement (002) :

372 810.86

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT

131 548.92

#### Budget annexe « Local commercial »

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	1 145.51
- Un excédent reporté de :	11 964.49
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	10 818.98
- Un déficit d'investissement de :	7 755.07
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	7 755.07

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/15 : Excédent	10 818.98
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	7 755.07
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	3 063.91
-----	
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	7 755.07

Budget annexe «Production et vente d'électricité »

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	
12 586.24	
- Un excédent reporté de :	633.36
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	13 219.00
- Un excédent d'investissement de :	6 731.00
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent de financement de :	
6 731.50	

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/15 : excédent	13 219.60
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	13 219.60
-----	
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	6 731.50

Budget annexe «Restaurant Joanto»

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	
654.24	
- Un déficit reporté de :	0.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	654.24
- Un excédent d'investissement de :	19 584.96
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent de financement de :	19 584.96

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/15 : excédent	654.24
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	654.24
-----	
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	19 584.96

#### 4/ Taux des impôts locaux

Pour l'année 2016, Mme le Maire propose de voter les mêmes taux qu'en 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**VOTE** les taux d'imposition pour l'année 2016 et précise que les produits attendus sont les suivants :

Taxes	Bases 2015 effectives	Taux 2015	Bases 2016 prévisionnelles	Taux 2016	Produits 2016
T.H	3 293 972 €	20.42 %	3 410 000 €	20.42 %	696 322 €
T.F.B	2 043 713 €	16.25 %	2 099 000 €	16.25 %	341 088 €
T.F.N.B	68 504 €	35.04 %	68 000 €	35.04 %	23 827 €
CFE	492 505 €	20.56 %	503 000 €	20.56 %	103 602 €
TOTAL	5 898 694 €		6 080 000 €		1 164 839 €

#### 5/ Dotation allouée aux écoles publiques

Mme Sophie BAGNERIS adjointe aux affaires scolaires indique que, chaque année, une dotation de fonctionnement, calculée en fonction du nombre d'élèves de chacune des écoles, est intégrée au budget communal, et ventilée dans les différents articles budgétaires.

La gestion en est confiée aux directeurs d'écoles qui en disposent en fonction de leurs besoins : fournitures scolaires, documentation, activités éducatives et frais annexes (transports), petit équipement, frais de télécommunications et maintenance des matériels (photocopieur, ordinateurs...)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'arrêter la dotation 2016 allouée aux écoles publiques sur la base d'un forfait par élève de 95 €.

#### 6/ Coût de fonctionnement d'un élève fréquentant l'école publique

Mme Sophie BAGNERIS adjointe aux affaires scolaires rappelle que le coût moyen de fonctionnement d'un élève fréquentant l'une des écoles publiques de la commune est calculé à partir des dépenses supportées par la collectivité : dépenses éducatives, dépenses liées à l'occupation des locaux (gaz, électricité, eau, entretien et maintenance), et dépenses de personnel (ATSEM, agents d'entretien).

Ce coût s'établit pour 2015 à 646 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ARRETE** à 646 € le coût moyen de fonctionnement d'un élève fréquentant l'une des écoles publiques de la commune.

#### 7/ Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Vincent

Mme Sophie BAGNERIS adjointe aux affaires scolaires rappelle que la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Vincent est calculée sur la base du coût moyen d'un élève fréquentant l'une des écoles publiques de la commune (qui s'établit pour 2015 à 646 €) et du nombre d'élèves habitant la commune qui fréquentent l'école Saint-Vincent (63 élèves au 1<sup>er</sup> septembre 2015)

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

**FIXE** la participation annuelle de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Vincent à 40 698.00 €.

#### 8/ Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ikastola

Mme Sophie BAGNERIS adjointe aux affaires scolaires rappelle que la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'Ikastola est calculée sur la base du coût moyen d'un élève fréquentant l'une des écoles publiques de la commune (qui s'établit pour 2015 à 646 €) et du nombre d'élèves habitant la commune qui fréquentent l'Ikastola (4 élèves au 1<sup>er</sup> septembre 2015).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**FIXE** la participation annuelle de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'Ikastola à 2 584.00 €.

### 9/ Subvention aux associations

Présenté par Mme Maryannick DOYHENARD adjointes aux associations, le conseil municipal à la majorité :

Pour : 20

Abstention : 3 (S. Louit, CH Bizeau, F. Doyhambéhère)

Accorde les subventions aux associations figurant sur le tableau joint en annexe du budget principal.

### 10/ Subvention allouée à l'association Mission Locale Avenir Jeunes

Vu la demande présentée,

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'octroyer à la Mission Locale Avenir Jeunes Pays-Basque, une subvention de fonctionnement de 2 854.00 € pour l'exercice 2016.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574

### 11/ Bourses communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ATTRIBUE** une bourse communale de 80 € aux 19 étudiants de la commune poursuivant des études supérieures, en ayant fait la demande.

### 12/Budget primitif 2016

#### Budget principal

Le Conseil Municipal, à la majorité,

Pour : 17

Contre : 6 (JM Ospital, Ch. Bizeau, D. Labrousche-Dassé, T. Lafitte, JB. Larroque, S. Louit)

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 710 844.86 €

Recettes : 2 710 844.86 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 311 183.92 €, soit un budget total de 2 895 558.92 € avec les restes à réaliser

Recettes : 2 374 480.92 €, soit un budget total de 2 895 558.92 € avec les restes à réaliser

Mesdames Bizeau, Labrousche-Dassé et Messieurs Ospital, Larroque et Lafitte ont voté contre les crédits prévus :

Au fonctionnement :

- Article 6531 – Indemnités des élus

Mesdames Bizeau, Labrousche-Dassé, Louit et Messieurs Ospital, Larroque et Lafitte ont voté contre les crédits prévus :

En investissement :

- Opération 207 – Local Bixintxo

#### Budget annexe du local commercial

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif annexe de l'exercice 2016

Section de fonctionnement :

Dépenses : 13 071.91 €  
Recettes : 13 071.91 €

Section d'investissement :

Dépenses : 15 819.07 €  
Recettes : 15 819.07 €

Budget annexe « restaurant Joanto »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif annexe de l'exercice 2016

Section d'investissement :

Dépenses : 35 000.00 €  
Recettes : 35 000.00 €

Section de fonctionnement

Dépenses : 33 510.04 €  
Recettes : 33 510.04 €

Budget annexe Production et vente d'électricité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif annexe de l'exercice 2016

Section de fonctionnement :

Dépenses : 35 283.50 €  
Recettes : 35 283.50 €

Section d'investissement :

Dépenses : 23 917.00 €  
Recettes : 23 917.00 €

**13/ Electrification rurale – Programme « Génie Civil France Télécom 2016 »**

**Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°15TE101**

M Pascal JOCOU adjoint à l'urbanisme informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de : Génie civil France Télécom lié au renforcement du poste 11 GELOS – SIG (lié 14RE186).

Mme la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SDEL.

M. Pascal JOCOU précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Génie civil France Telecom 2016 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de M. Pascal JOCOU et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de procéder aux travaux désignés ci-dessus et charger Le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux
- **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - Montant des travaux TTC 5 476.00 €
  - Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus 547.60 €
  - Frais de gestion du SDEPA 228.17 €
  - TOTAL 6 251.77 €**
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
  - Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres 6 023.60 €
  - Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) 228.17 €
  - TOTAL 6 251.77 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres » le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

#### 14/ Electrification rurale – Programme « FACE AB (Extension souterraine) 2015 Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 15EX091

M. Patrick ELIZAGOYEN informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de : Extension BT propriété CAULLIEZ.

Mme la Présidente du Syndicat d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SDEL.

M. Patrick ELIZAGOYEN précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale « FACE AB (Extension souterraine) 2015 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de M. Patrick ELIZAGOYEN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de procéder aux travaux désignés ci-dessus et charger Le Syndicat d'Énergie de l'exécution des travaux
- **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - Montant des travaux TTC 7 310.70 €
  - Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus 731.08 €
  - Frais de gestion du SDEPA 304.61 €
  - TOTAL 8 346.39 €**
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
  - Participation FACE 5 361.18 €
  - TVA préfinancée par SDEPA 1 340.30 €
  - Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres 1 340.30 €
  - Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) 304.61 €
  - TOTAL 8 346.39 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres » le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

#### 15/ Réhabilitation de la salle culturelle Bixintxo – Attribution du marché lot n°2

Par délibération en date du 14 mars 2016 le Conseil Municipal avait attribué à l'entreprise Bonloc Construction pour un montant de 164 493.23 € TTC (137 077.69 € HT) le marché pour le lot n° 02 Gros œuvre – VRD.

Par courrier du 1<sup>er</sup> avril 2016 M. Etchemendy Gérant de la Société nous a informés ne pas pouvoir donner suite à cet engagement étant dans l'incapacité à effectuer un travail de qualité dans les délais impartis.

L'entreprise Duhalde arrivant en deuxième position lors de l'analyse des offres, a été contactée, et est quant à elle en capacité d'assurer le marché dans les délais impartis, pour un marché d'un montant de 177 230.91 € TTC (147 692.43 € HT).

Le Conseil Municipal à la majorité :

Pour : 17

Contre : Ch. Bizeau, D. Labrousse-Dassé, T. Lafitte, JB. Larroque, S. Louit, JM Ospital,

DECIDE d'attribuer le marché lot n°2 Gros œuvre – VRD à l'Entreprise DUHALDE pour un montant de 177 230.91 € TTC

#### 16/ Création du cimetière : Vente M. Merle-Vignau /Commune

Dans le cadre de la création du futur cimetière, un compromis de vente a été établi par Maître Ganet, Notaire de M. Merle-Vignau Jean Marie par lequel ce dernier s'engage à vendre à la Commune l'emprise nécessaire à la création du nouveau cimetière, soient 2 644 m2, pour l'euro symbolique, parcelle cadastrée section ZC N° 418.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, à la majorité :

Pour : 18

Abstention : 5 (Ch. Bizeau D. Labrouche-Dassé, T. Lafitte, JB. Larroque, JM. Ospital)

- DECIDE de l'acquisition par la Commune de Briscous à M. Merle-Vigneau de la parcelle cadastrée section ZC n° 418
- AUTORISE Mme le Maire à signer le compromis et l'acte de vente
- AUTORISE la régularisation des servitudes

### 17/ Mise en œuvre de l'EPCI Unique Pays-Basque

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la république du 7 août 2015 dit loi NOTRe a pour objet de rénover l'organisation territoriale notamment par des fusions d'intercommunalités à fiscalité propre et des réductions du nombre de syndicats. Par délibération du 23 novembre 2015, le Conseil Municipal avait à la majorité émis un avis favorable au projet de constitution d'un EPCI unique à l'échelle du Pays-Basque.

La commission départementale de coopération intercommunale qui avait pour fonction d'examiner et de corriger si nécessaire le périmètre et l'organisation proposée, a considéré qu'il n'y avait pas lieu de modifier le projet.

M. le Préfet nous a transmis le projet d'arrêté de périmètre du futur EPCI incluant notre commune afin de recueillir l'accord du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à la majorité :

Pour : 16

Abstention : 7 (Ch. Bizeau, S. Chaulet, Ph. Delgue, F. Doyhambéhère, Danielle Labrouche-Dassé, T. Lafitte, JB Larroque)

- VALIDE le projet d'arrêté de périmètre du futur EPCI arrêté par M. Le Préfet



Le Maire,

  
Fabienne AYENSA

